

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3785)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1534

présenté par

M. Tardy

à l'amendement n° 822 de Mme Descamps-Crosnier

APRÈS L'ARTICLE 14

Après le mot :

« membre »,

insérer les mots :

« , de secrétaire général ou de directeur général ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En plus d'étendre les règles relative au contrôle des pantoufles aux membres des AAI et API, il serait logique de l'étendre aux directeurs généraux et secrétaires généraux de ces mêmes instances.